

TARIFS, APPLICATION DU QUOTIENT FAMILIAL ET DU TAUX D'EFFORT

(DCM du 06.06.2026)

Dans le cadre de la convention de financement signée avec la Caf, une politique tarifaire modulée selon les revenus des familles est mise en place.

Le prix des prestations est calculé en fonction du quotient familial sur une échelle comprise entre le quotient familial minimum fixé à 500 et le quotient familial maximum fixé à 1 000 et entre un prix plancher et un prix plafond.

Entre ces deux quotients, la tarification selon le taux d'effort s'applique. Elle est fondée sur les ressources des familles en établissant la facturation sur le principe de la linéarité supprimant ainsi les effets de seuil.

LES PRESTATIONS PEUVENT ÊTRE RÉGLÉES

**EN ESPÈCE,
PAR CHÈQUE OU
CARTE BANCAIRE (MIN. 15€)**

**PAR CHÈQUE ANCV
À MONTANT PRÉDÉFINI**

LES DÉDUCTIONS SUIVANTES SONT PRISES EN COMPTE :

Bons de vacances CAF, aides des comités d'entreprises...

Documents nécessaires à l'inscription : dossier d'inscription, dossier des comités d'entreprises.

**POUR BÉNÉFICIER DE CES AIDES OU DÉDUCTIONS,
INSCRIPTION IMPÉRATIVE AU SECRÉTARIAT DU SPE
(INSCRIPTION EN LIGNE IMPOSSIBLE)**

**TOUT RÈGLEMENT DOIT ÊTRE SOLDÉ DÈS L'INSCRIPTION.
AUCUN CHANGEMENT DANS LES DATES D'INSCRIPTION
NE POURRA ÊTRE ACCEPTÉ APRÈS LE RÈGLEMENT.**

**AFIN DE RÉPONDRE AUX OBLIGATIONS RÈGLEMENTAIRES CONCERNANT LES QUALIFICATIONS
DU PERSONNEL ENCADRANT LES ENFANTS ET POUR ASSURER DE BONNES CONDITIONS
D'ACCUEIL, LES MODALITÉS D'INSCRIPTION SONT À RESPECTER STRICTEMENT.**

SPES

SERVICE PERISCOLAIRE & EXTRASCOLAIRE ET SCOLAIRE

**MAISON DES SOEURS
7 RUE HENRI DE BONNEGARDE
B.P. 30240
57280 MAIZIÈRES-LÈS-METZ**

TEL : 03 87 80 11 76

COURRIEL : PERISCOLAIRE@MAIZIERES-LES-METZ.FR

HORAIRES

**DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8 H À 12 H
LUNDI, MARDI, JEUDI
DE 14 H À 17 H 30**

Maizières
lès-Metz

**AUTOMNE
2026**

ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs propose aux enfants un large choix d'activités, adaptées au thème de la journée et à leur rythme :
expression corporelle (mime, théâtre, danse, chant),
activités manuelles et artistiques, activités sportives et culinaires,
ainsi que des jeux collectifs, en intérieur comme en extérieur.



**POUR LES ENFANTS DE 4 À 12 ANS
DÈS 3 ANS POUR LES ENFANTS
FRÉQUENTANT L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE**

1^{RE} PÉRIODE D'INSCRIPTION

DU 21 AU 25 SEPTEMBRE 2026

Réservée aux Maiziérois, aux enfants
fréquentant les activités
périscolaires
et aux personnes travaillant
à Maizières-lès-Metz.

2^E PÉRIODE D'INSCRIPTION

**DU 29 SEPTEMBRE
AU 2 OCTOBRE 2026**

Ouverte à tous,
dans la limite
DES PLACES DISPONIBLES.



La Caisse d'allocations familiales
soutient la ville de maizières-lès-metz
par le biais de la Convention territoriale
globale (ctg).



VILLE DE MAIZIERES-LES-METZ



VILLE DE MAIZIERES-LES-METZ

PROGRAMME

90 PLACES DISPONIBLES

DU 19 AU 23 OCTOBRE

LES GARDIENS DU SOLEIL

**À LA DÉCOUVERTE
DES PEUPLES MYSTÉRIEUX
QUI VIVAIENT
SOUS LE SOLEIL**



DU 26 AU 30 OCTOBRE

BIENVENUE À L'ÉCOLE DES MONDES MAGIQUES

**UNE SEMAINE EXCEPTIONNELLE
PENDANT LAQUELLE FÉES,
DRAGONS, LUTINS, ELFES,
SORCIERS ET AUTRES CRÉATURES
FANTASTIQUES VONT FAIRE
DÉCOUVRIR LEURS POUVOIRS.**



INSCRIPTIONS À LA JOURNÉE

**MAIZIÈRES-LES-METZ : DE 17€20 À 19€20
EXTERIEUR : DE 19€20 À 21€20**

MODALITÉS PRATIQUES

**LES ACTIVITÉS SE DÉROULERONT SUR
LE SITE DU PARC DANY-MATHIEU**

POUR LES ENFANTS SCOLARISÉS EN MATERNELLE

AU PÉRISCOLAIRE LES " LUTINS DU PARC " - ACCÈS PAR LA RUE HENRI DE BONNEGARDE

POUR LES ENFANTS SCOLARISÉS EN PRIMAIRE ET COLLÈGE

**À LA MAISON DU PARC DANY-MATHIEU
-16 RUE DU 4 SEPTEMBRE**

**LES ACTIVITÉS SONT MISES EN PLACE DE 9 H À 17 H
LE REPAS DU MIDI EST PRIS SUR PLACE.
UNE COLLATION EN LIBRE SERVICE EST PROPOSÉE JUSQU'À 9 H
ET UN GÔTER À 16 H.**



ACCUEIL

**DE 7 H 45 À 9 H
(AU PLUS TARD)**



DÉPART

DE 17 H À 18 H

**CONVIVIALITÉ
&
SOCIALISATION**

Les accueils de loisirs permettent les rencontres et les échanges avec d'autres enfants et d'autres adultes avec qui ils vont partager un temps de vie.

Ce sont aussi des lieux qui définissent des conditions d'apprentissage à la citoyenneté où l'enfant est acteur de ses loisirs, agit sur son environnement et apprend à vivre en collectivité en s'enrichissant des différences.

Le pluralisme des opinions et les principes de neutralité sont respectés et la laïcité est une valeur fondamentale.

L'enfant est placé au centre du dispositif que sont les temps d'accueil périscolaire et extrascolaire. Il s'agit de lui permettre de s'exprimer en tant qu'individu tout en respectant la collectivité.